

Evolution des populations de Blaireau dans le département du Loiret

Dossier présenté par la FDC45 à la CDCFS du 19 mai 2016

Rappel du Contexte

En 2007 l'ONCFS avait réalisé à la demande de la DDAF un premier recensement des terriers de Blaireau sur l'ensemble du département. En 2015, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, accompagnée de ses partenaires habituels, a souhaité initier une remise à jour de cet état des lieux de la population de Blaireau dans le Loiret.

Les lignes qui suivent établissent le bilan de cette action partenariale menée sur tout le département au cours de l'année 2015.

Les méthodes de suivi

Depuis 2001, le système de carnets de bord Petits carnivores de l'ONCFS a révélé l'importance des collisions avec des véhicules. Ces observations pourraient déboucher à terme sur la mise en place d'un indicateur de suivi des populations à l'échelle départementale, mais cet outil reste encore à étudier et à valider.

Le dénombrement des terriers occupés est une méthode de suivi qui peut donner des indications sur la variation de densité au cours du temps. Notons que le dénombrement des seuls terriers principaux - parfois difficiles à identifier - et effectivement occupés refléterait le nombre de colonies, et non d'individus.

La méthode des comptages nocturnes au phare pour estimer les effectifs (via le nombre moyen d'individus par groupe social) est parfois utilisée dans certains départements, mais reste encore à valider.

Le recensement de 2015

Démarche

Suite aux diverses remontées de terrain, agriculteurs, riverains, chasseurs, nous alertant sur l'augmentation des populations sur de nombreux secteurs du département... une réunion initiée par la FDC45 a été organisée début 2015 en présence de l'administration, de l'ONCFS, et de la représentante des équipages de vénerie sous terre.

A l'issue de cette rencontre, l'ensemble des partenaires se sont accordés sur la nécessité de mettre à jour l'étude de 2007 via une nouvelle enquête confiée à la FDC45 pour sa mise en place et à l'ONCFS pour la vérification des informations sur le terrain.

Afin de mesurer quelle est la tendance réelle en terme d'évolution des densités de population, les avis pouvant diverger à ce sujet, l'objectif de cette nouvelle enquête a été de procéder au recensement des terriers en s'appuyant principalement sur les réseaux d'acteurs locaux que sont les gestionnaires de territoires, équipages de déterrage, piégeurs, gardes particuliers, naturalistes, agriculteurs...

Protocole

A partir du protocole 2007 de l'ONCFS, et après validation du protocole 2015 et de la fiche de terrain (quelque peu modifiée à la marge) par l'ensemble des partenaires, la FDC45 a été chargée de la diffusion de l'enquête.

En s'appuyant sur son réseau de terrain habituel, cette enquête a été envoyée par courrier à l'ensemble des adhérents de la FDC45 et transmis par voie informatique aux 90 partenaires de la FDC45 ayant participé à la rédaction du SDGC2 en 2012 afin qu'elle soit diffusée au plus grand nombre.

Par la suite, les enquêtes retournées et saisies à la FDC, ont été transmises à l'ONCFS, dont l'agent compétent en la matière a eu la charge d'aller vérifier les informations sur le terrain après prise de contact avec les informateurs.

A l'issue de ces vérifications, un bilan finalisé a été rédigé par l'ONCFS et transmis à la DDT et à la FDC45.

Bilan et analyse

Si cette étude a été faite à l'échelle départementale, il paraissait judicieux d'en faire également une analyse plus détaillée en allant jusqu'à une analyse à l'échelle de la région agricole.

Considérant les capacités de déplacement de l'espèce et le domaine vital d'un individu, une analyse plus poussée allant jusqu'à l'échelle communale serait quant à elle peu propice à une vision cohérente de la situation.

Les chiffres et tendances suivants sont issus :

- Des retours de l'enquête menée par la FDC45
- Des données actualisées de l'enquête de 2007
- Des données complémentaires recueillies par les agents de l'ONCFS sur le terrain
- Des données de l'ONF transmises directement à l'ONCFS (volonté de ne pas les transmettre à la FDC45 par courrier en date du 15/07/2015)

Les données apportées par l'enquête menées par la FDC45 en 2015

Au 15 janvier 2016, ce sont exactement 295 fiches d'observation qui ont été retournés à la FDC45 au cours principalement du second semestre 2015.

Parmi ces retours,

- 87 adhérents nous formaient de l'absence de terrier connus sur leur territoire
- 207 signalaient la présence d'un terrier, principal ou secondaire, et le localisaient sur une carte au 25000^{ième} pour la plupart, sur au total 84 communes du département.

Après vérification de terrain par l'agent de l'ONCFS, ce sont finalement 72 nouveaux terriers qui ont pu être validés et ajoutés à ceux déjà connus par les enquêtes précédentes.

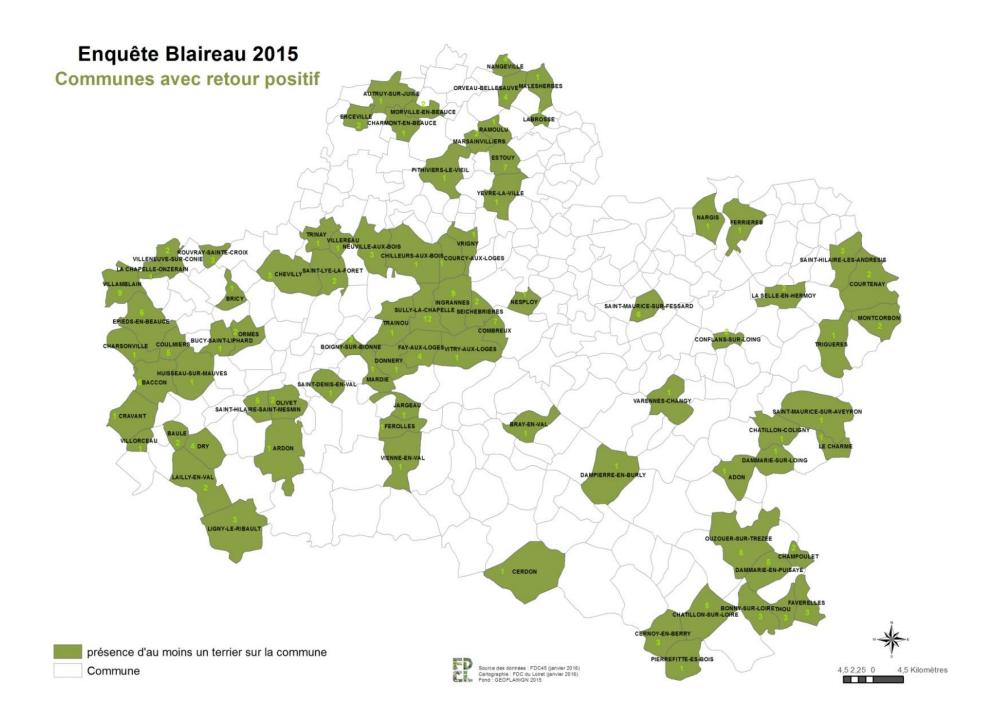


Tableau récapitulatif des données chiffrées

	Nombre de terriers			Principal occupé				Principal non occupé				Secondaire				
	2002	2007	2015	Evo. entre 2007 et 2015	2002	2007	2015	Evo. entre 2007 et 2015	2002	2007	2015	Evo. entre 2007 et 2015	2002	2007	2015	Evo. entre 2007 et 2015
Berry	16	62	89	43,55%	11	35	37	5,71%	0	3	7	133,33%	5	24	45	87,50%
Gâtinais est	72	87	126	44,83%	40	37	50	35,14%	9	19	19	0,00%	23	31	57	83,87%
Gâtinais ouest	2	13	20	53,85%		7	6	-14,29%	1	1	6	500,00%	1	5	8	60,00%
Grande Beauce	7	42	87	107,14%	4	21	31	47,62%	0	1	1	0,00%	3	20	55	175,00%
Petite Beauce	5	17	65	282,35%	5	6	19	216,67%	0	3	4	33,33%	0	8	42	425,00%
Val de Loire	17	21	36	71,43%	3	9	12	33,33%	3	0	2		11	12	22	83,33%
Sologne	8	24	36	50,00%	5	14	16	14,29%	0	4	5	25,00%	3	6	15	150,00%
Puisaye	41	52	74	42,31%	17	27	35	29,63%	5	2	5	150,00%	19	23	34	47,83%
Orléanais	42	101	161	59,41%	22	50	70	40,00%	11	10	13	30,00%	9	41	78	90,24%
TOTAL	210	419	694	65,63%	107	206	276	33,98%	29	43	62	44,19%	74	170	356	109,41%

Extrait du bilan de l'ONCFS - mars 2016

Sources:

2002 - Enquête ONCFS

2007 - Enquête ONCFS

2015 - Enquête FDC45/ONCFS

Bilan global à l'échelle départementale

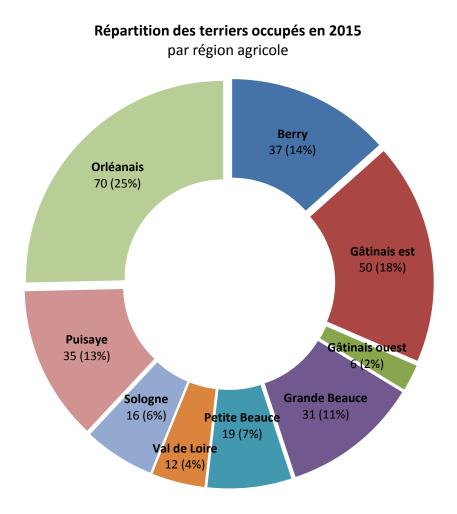
Cet inventaire 2015 qui se veut le plus exhaustif possible permet de répertorier 338 terriers principaux dont 276 sont occupés : soit un taux d'occupation départementale de 81.65% en 2016 (79,85 % en 2002 et 79,90 % en 2007).

Rapportée à la surface départementale, la densité départementale de terriers principaux occupés aux 10 000 ha est passée de 2,51 à 4,06.

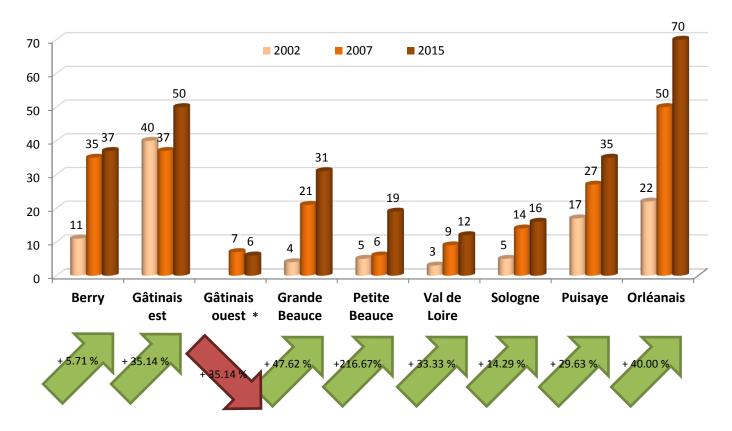
Quant au nombre de terriers secondaires, ils sont passés de 170 à 356 soit 109,41 % d'augmentation entre 2007 et 2015.

Bilan global à l'échelle des petites régions agricoles

En affinant l'analyse des chiffres à l'échelle des régions agricoles, il ressort qu'en fonction des régions agricoles l'évolution des populations, tant dans leur répartition que dans leurs effectifs, sont différentes.



Evolution du nombre de terriers occupés par région agricole



Pourcentage d'évolution de terriers occupés entre 2007 et 2015



Pourcentage d'évolution de terriers secondaires entre 2007 et 2015

* Gâtinais de l'Ouest: la baisse constatée sur cette région agricole concerne un nombre faible de terriers principaux occupés (7 en 2007, 6 en 2015) d'où un pourcentage de baisse qui parait important. Malgré ce faible nombre de terriers principaux occupés, il est à noter une augmentation non négligeable du nombre de terriers secondaires, ce qui laisse à penser que sur cette région agricole le recensement n'a peut-être pas été aussi exhaustif que sur les autres régions agricoles où la mobilisation a été plus importante pour faire remonter les observations de terrain.

Même si à ce jour aucune méthode d'estimation des effectifs n'est validée, la bibliographie parcourue précise les deux points suivants :

- En Europe occidentale, les densités estimées varient de 0.1 à 4.5 individus/km² (HENRY et al., 188; FERRARI, 1997 et DO LINH SAN, 2002 in BODIN, 2005), soit de 10 à 450 individus/10000 ha (selon la couverture forestière de l'habitat et les densités de population). Sa densité moyenne serait d'environ 0,63 individu par km²,
- La composition des groupes et la surface des domaines dépendent de la densité de la population, mais surtout des ressources alimentaires.

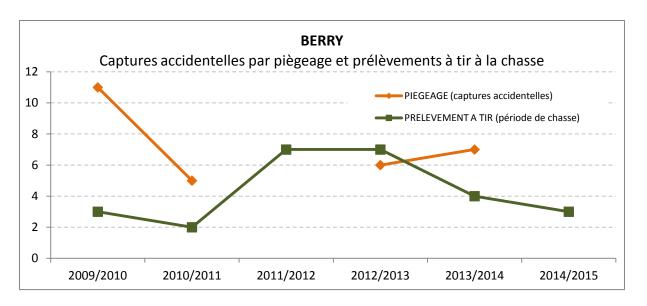
Densité estimée en nombre d'individus aux 10000ha

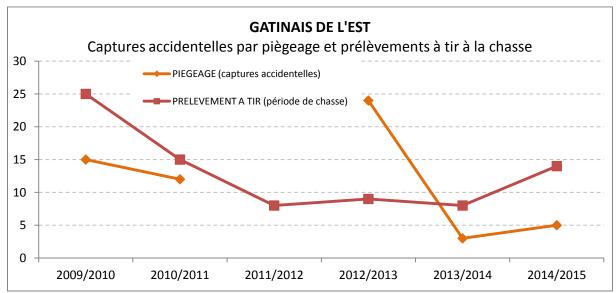
REGION	Nb Terrier occupé	Nb individus estimé (moyenne de 4 individus toutes classes d'âge confondues)	Densité terrier/10000 ha	Densité estimée individus/10000 ha		
BERRY	37	148	12,62	50,48		
GATINAIS DE L'EST	50	200	4,13	16,52		
GATINAIS DE L'OUEST	6	24	1,10	4,40		
GRANDE BEAUCE	31	124	3,50	14,00		
ORLEANAIS	70	280	6,28	25,12		
PETITE BEAUCE	19	76	4,49	17,96		
PUISAYE	35	140	5,58	22,32		
SOLOGNE	16	64	1,51	6,04		
VAL DE LOIRE	12	48	1,89	7,56		
Total	276	1104	4,06	16,24		

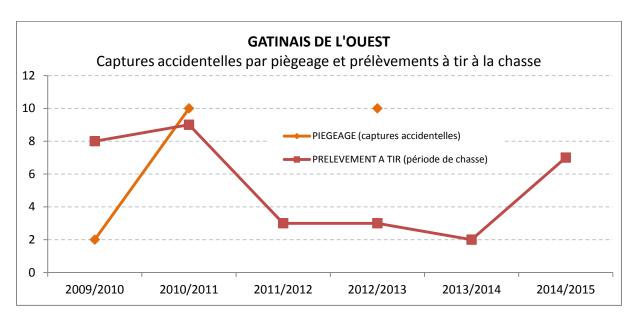
Des données complémentaires

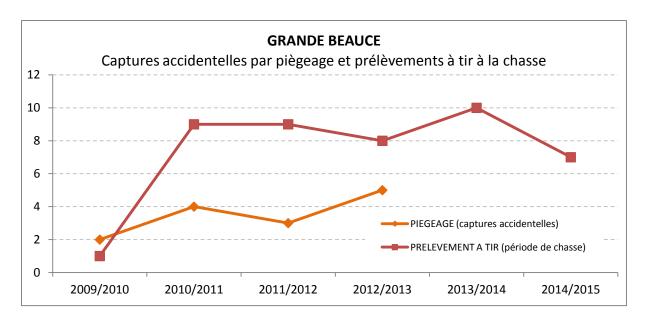
A ces données, issues de l'enquête 2015 FDC45/ONCFS, viennent s'ajouter des données complémentaires recueillies par différentes enquêtes et études menées par la FDC45, notamment :

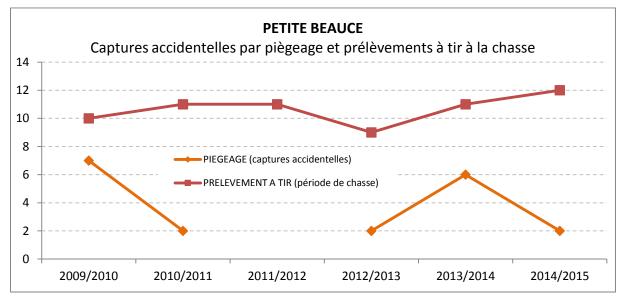
- Le suivi des captures accidentelles déclarées sur les bilans annuels des piégeurs agréés,
- Les déclarations de prélèvements à tir effectués par les adhérents de la FDC45 lors de la saison de chasse (données issues de l'enquête tableau de chasse envoyée à tous les territoires adhérents de la FDC45 chaque année)

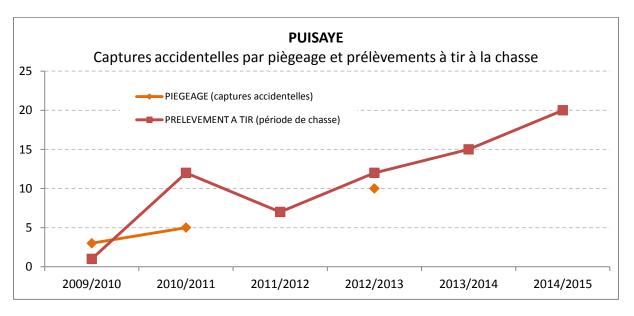


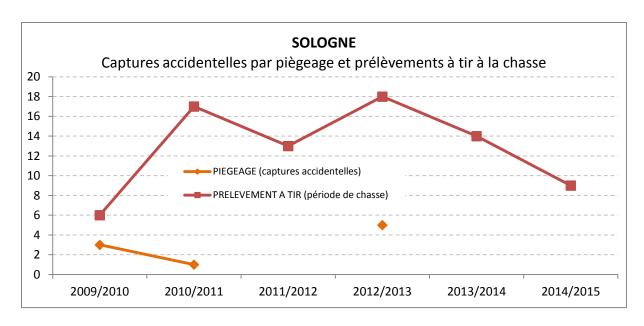


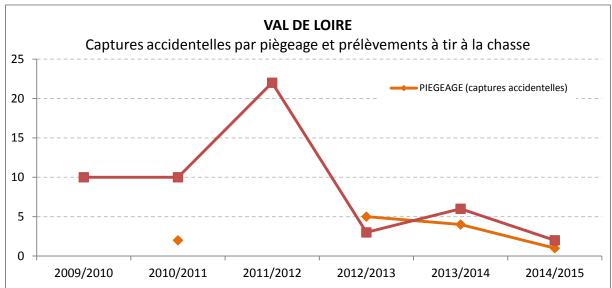


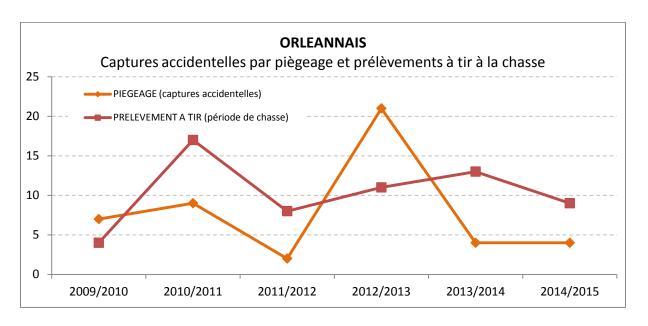








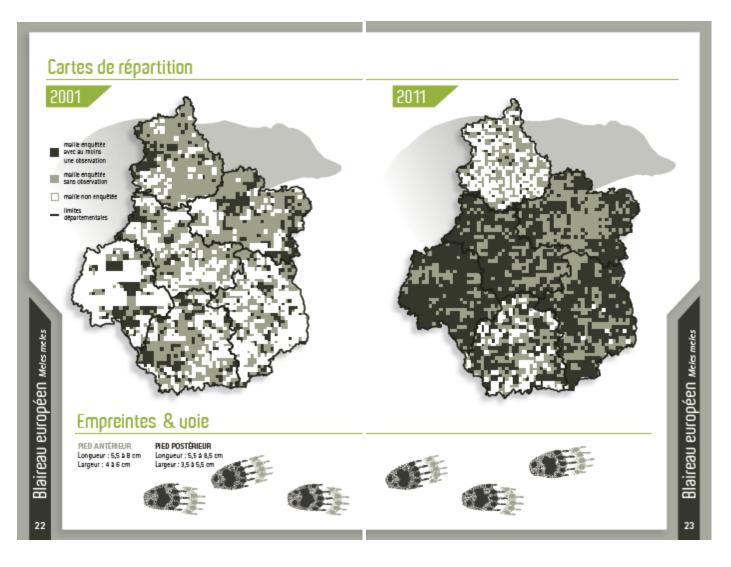




Depuis 2007, la FDC45 et l'association départementale de la vénerie sous terre ont également mis en place un formulaire bilan à destination des équipages de déterrage qui nous retournent à chaque fin de saison le bilan de leurs prélèvements en précisant les communes d'intervention et le nombre d'animaux déterrés (blaireaux et renards).

L'atlas des petits mammifères de la Région Centre (version 2001 et 2011)

En 2001, la FRC Centre a réalisé, avec l'appui des Fédérations Départementales et des Associations de Piégeurs, un atlas de la répartition de 19 petits mammifères en région Centre. Ce document est basé sur un découpage de la région en mailles de 10 km², chaque maille faisant ensuite l'objet d'une enquête auprès de l'ensemble des acteurs de terrain pour recueillir des indices de présence de chaque espèce (collision, empreintes, observation visuelle, tir, piégeage...). L'Atlas a fait l'objet d'un renouvellement en 2011, permettant une mise à jour des indices de présence pour 21 espèces de petits mammifères, dont le Blaireau. Ainsi entre 2001 et 2011, le nombre de mailles avec au moins un indice de présence de l'espèce est passé de 154 (sur 522 enquêtées, soit 29.5%) à 355 (sur 684 enquêtées, soit 51.9%) pour le département du Loiret.



Source : Atlas des 21 petits mammifères en région Centre - 2012

Conclusion et requête de la FDC45

Considérant l'évolution des populations mise en évidence par cette étude,

Considérant que le Blaireau peut être à l'origine de diverses nuisances agricoles : piétinement des récoltes, affaissement des galeries sous le poids d'engins agricoles, déblais obstruant les fossés, clôtures endommagées, pertes de céréales (observations régulièrement notées sur les expertises réalisées par les estimateurs de dégâts de gibier aux cultures agricoles),

Considérant également que l'espèce est aujourd'hui reconnue comme un réservoir de la Tuberculose dans la faune sauvage et que des cas de Blaireaux atteints de la maladie sont recensés dans des départements proches,

Considérant que le mode de vie nocturne de l'espèce rend les prélèvements à tir rares, et qu'ils n'ont guère évolués depuis de nombreuses années dans le Loiret,

Considérant que le mode de chasse et de capture le plus efficace, pour maintenir des populations en adéquation avec leur milieu et les activités humaines, est la chasse sous terre ou le déterrage,

Considérant que le déterrage du blaireau n'est pas autorisé en forêt domaniale du Loiret, c'est-à-dire sur environ 39500 ha. Sur 6 % de la superficie totale du département l'espèce bénéficie donc d'un habitat propice et ne fait l'objet d'aucune régulation afin de permettre le développement des populations,

Considérant qu'en région Centre Val de Loire, une publication de 2014 de Nature Centre et du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien classe l'espèce en *préoccupation mineure* (LC) au niveau des habitats naturels et espèces menacées de la Région Centre (source : LIVRE ROUGE Habitats naturels et espèces menacées de la Région Centre - 2014),

Constatant que l'ensemble des départements limitrophes au Loiret bénéficient de cette période complémentaire de vénerie depuis de nombreuses années, sans pour autant mettre en péril les populations présentes puisque celles-ci sont toujours en développement,

La Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret souhaite que l'exercice de la vénerie du blaireau soit autorisé pour une période complémentaire sur l'ensemble du département et s'engage à communiquer chaque fin de saison sur les prélèvements réalisés au cours de cette période par les équipages de vénerie sous terre.

Cette demande est en cohérence avec les attentes de terrain des acteurs du monde agricole et du monde cynégétique, au regard des risques en matière de dégâts et de risque sanitaire.

Le président de la FDC45 Alain MACHENIN